



## Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **25 février 2019**, le Conseil municipal de Presinge a pris la décision suivante :

### **RÉSOLUTION RELATIVE À L'AUGMENTATION DE 12% DE LA SURFACE BRUTE DE PLANCHER DANS LE PLQ 30147 - PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU VILLAGE**

Le Conseil municipal décide par 9 oui, 0 non et 1 abstention

1. D'accepter l'augmentation de 12% de la surface brute de plancher (SBP) dans le PLQ 30147 - projet de Développement du village - soit de passer de 13'896 m<sup>2</sup> à 15'587 m<sup>2</sup>, conditionné par le fait qu'aucune autre augmentation ne sera demandée dans le futur.

### **DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ DOUCE EN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**

Le Conseil municipal décide par 10 oui, soit à l'unanimité,

1. D'approuver le nouveau règlement relatif à l'encouragement à la mobilité douce en vélo à assistance électrique.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

### **DÉLIBÉRATION RELATIVE AU TRANSFERT DE LA PARCELLE 2582 DE 639 M<sup>2</sup> (TRIANGLE À L'ENTRÉE DU VILLAGE) DU PATRIMOINE FINANCIER AU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**

Le Conseil municipal décide par 10 oui, soit à l'unanimité,

1. De transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de 1.- F représentant la valeur comptable de la parcelle 2582 de 639 m<sup>2</sup> (triangle à l'entrée du village).

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.**

Dernier jour du délai référendaire : 15.04.19

Presinge, le 6 mars 2019